



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ETAT MAJOR CANTONAL DE CONDUIRE

Interdiction générale des feux et feux d'artifice dans le canton de Vaud

Le Conseil d'État décide avec effet immédiat et jusqu'à nouvel ordre une interdiction générale des feux et feux d'artifice y compris sur les terrains privés. Cette interdiction s'appliquera également aux feux patriotiques des 31 juillet et 1er août prochains. En effet, malgré les récentes précipitations, le risque d'incendie de forêt ou de broussailles demeure important à très important dans le canton de Vaud. Les autorités cantonales poursuivent la mise en place des mesures préventives.

Malgré les précipitations de ces derniers jours, les sols restent extrêmement secs. Le risque d'incendie de forêt ou de broussailles demeure donc fort à très fort. Une période de pluie conséquente serait nécessaire pour obtenir une amélioration significative de la situation. Toutefois, de telles précipitations ne sont pas prévues pour l'instant. Aussi le Conseil d'État a pris la décision d'interdire, avec effet immédiat et jusqu'à nouvel ordre, tous les feux et feux d'artifice sur l'ensemble du canton de Vaud. Les terrains privés sont également concernés par cette interdiction.

Le feu d'artifice prévu dans le cadre de Paléo festival fait actuellement l'objet de contrôles de sécurité afin d'établir si une exception définitive pourra être accordée.

Le Conseil d'Etat rappelle les mesures suivantes pour l'ensemble du canton :

- Le feu pour les barbecues ou tout feu en forêt et en plein air y compris dans des foyers fixes est proscrit.

Exception: les grills demeurent autorisés dans les zones d'habitation.

- L'utilisation de feux d'artifice et d'engins pyrotechniques est strictement interdite.

Exception: les feux d'artifice tirés par des professionnels depuis les lacs, pour autant qu'ils soient distants d'au moins 300 mètres des rives

- Ne pas jeter de mégots de cigarettes ou d'allumettes par terre.

La population est instamment priée de se conformer aux instructions des autorités locales

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juillet 2015

Chef de l'État-major cantonal de conduite, Denis Froidevaux, 079 214 14 22 Directeur Division défense incendie ECA, Laurent Fankhauser, 079 212 24 50 Police cantonale vaudoise, Philippe Jaton, 079 446 64 62